

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)
D'ELBEUF**

Jeudi 20 Juin 2013

***PJ : Décision de la Commission de Suivi de Site d'Elbeuf concernant la composition du bureau.
Liste des participants.***

Les présentations sont téléchargeables sur le site « www.spinfos.fr »

La séance est présidée par Mme VITET, qui excuse Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture, retenu par d'autres obligations. Mme VITET ouvre la séance par un rappel du rôle des commissions de suivi de site, appelées à remplacer les CLIC et CLIS.

1. Installation de la Commission de Suivi de Site

L'arrêté interpréfectoral du 13 juin 2013 portant création de la commission de suivi de site de l'agglomération d'Elbeuf est présenté, ainsi que le règlement intérieur de la commission.

Mme RESTENCOURT indique que M. Loisel sera le suppléant de M. Bruyant pour la CCI d'Elbeuf.

Pour la ville de Caudebec-lès-Elbeuf, le suppléant sera désigné lors d'un prochain conseil municipal.

Un arrêté modificatif sera pris en conséquence.

Un projet de composition du bureau de la CSS est soumis à la commission. La décision en résultant est annexée au présent procès-verbal.

2. Présentation du bilan SGS des exploitants et des faits marquants

Les exploitants BASF AGRI PRODUCTION, SANOFI, MAPROCHIM NORMANDIE et E&S CHIMIE présentent les faits marquants 2012 et les bilans des systèmes de gestion de la sécurité sur l'année écoulée.

M. MABIRE demande ce qu'est le système "2418" de E&S Chimie. Mme ROBCIS indique que c'est un système d'alerte interne.

La DREAL liste ensuite les différentes visites d'inspection réalisées sur chacun des quatre sites, ainsi que les arrêtés préfectoraux qui ont été signés en 2012.

3. Présentation du projet de PPRT de Saint-Aubin-lès-Elbeuf

La DREAL et la DDTM présentent le PPRT de la zone industrielle de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, et le projet de règlement.

En complément de l'exposé, il est précisé :

- que pour ce qui concerne les risques toxiques, les prescriptions ou recommandations visent à la mise en place d'un local de confinement ;

- que les travaux prescrits sont limités à 10% de la valeur vénale du bien, et plafonnés à 20 000 euros pour les habitations, 5% du chiffre d'affaire pour les sociétés, et 1% du budget pour les locaux appartenant à des collectivités.

M. HENRY (conseil de la société Maprochim) demande des informations sur les études préalables de conformité. La DREAL indique que ces études visent les nouveaux bâtiments qui seraient construits dans des zones où des conditions constructives sont imposées.

Il est toutefois précisé que les bâtiments construits en zone grisée ne sont pas concernés. Ce point sera précisé dans le règlement (les bâtiments construits en zone grisée ne relèvent pas des dispositions réglementaires du PPRT, mais du code du travail ou de la réglementation des installations classées).

En ce qui concerne les restrictions de stationnement des transports de matières dangereuses, en réponse à M. HENRY, il est précisé que pour l'article I.3.3 (page 37/43 du règlement), les mots "petits vracs" seront supprimés (tous les véhicules de transport de matière dangereuse, petit vracs ou pas, sont autorisés au sein des activités).

En ce qui concerne l'interdiction de stationnement des transports de matières dangereuses dans le périmètre, les sociétés BASF AGRI PRODUCTION et MAPROCHIM NORMANDIE demandent que le règlement soit modifié. Il n'y a pas d'aire de stationnement prévue pour les véhicules TMD dans la zone industrielle. La CREA indique que le projet de création d'un parking TMD avait été évoqué, mais a été refusé. Les propositions de modifications suivantes sont faites par la DREAL et la DDTM :

- il sera précisé que l'aménagement d'aires de parking TMD ne sera pas interdite dans l'ensemble du périmètre d'exposition aux risques, mais uniquement dans les zones "R", "r" et "B",
- le stationnement de véhicules TMD sera interdit dans les zones "R", "r" et "B", à l'exception des arrêts temporaires pour la réalisation des formalités préalables à l'accueil du véhicule,
- les notions de stationnement et d'arrêt temporaire seront précisées.

Les POA seront informés de ces modifications.

M. ESTEVAO (conseil général de la Seine-Maritime) demande, en ce qui concerne la gestion de la voirie, de préciser le rôle de la direction des routes. Il souhaite qu'un groupe de travail soit constitué sur ce sujet. Cela concerne aussi d'autres PPRT (Lubrizon...).

Il souligne que la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et le Département ne sont pas en situation d'intervenir dans un délai suffisamment court en cas d'accident (4^{ème} alinéa du I.3 page 36/43 du règlement).

La DREAL indique que la rédaction proposée fait référence à une obligation incombant aux collectivités. Un groupe de travail serait effectivement utile sur ce sujet, mais le pilotage d'un tel groupe relève des collectivités gestionnaires de voirie. La DREAL, la DDTM et le SIRACED-PC sont à la disposition du Conseil Général sur ce sujet.

L'alinéa sera modifié : « Le Département et la Ville prennent toutes dispositions utiles pour provoquer l'arrêt d'urgence, en cohérence avec les dispositions du PPI, de la circulation des véhicules[...] ».

Il est procédé ensuite au vote des membres de la CSS sur le projet de PPRT de Saint-Aubin-lès-Elbeuf : pas de vote contre, ni d'abstention. Sous réserve que les remarques mentionnées ci-dessus soient prises en compte, le projet fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.

La DREAL précise que toutes les remarques envoyées par les POA suite à la consultation officielle seront intégrées dans le bilan de la concertation. Les dernières remarques sur le projet de PPRT pourront encore être formulées lors de l'enquête publique.

4. Présentation de l'état d'avancement du PPRT de Saint-Pierre-lès-Elbeuf

La DREAL et la DDTM présentent le projet de PPRT de Saint-Pierre-les-Elbeuf.

En l'absence de questions complémentaires, la séance est close à 16h30.

---ooo0ooo---

Pour le président,
Le directeur

Marie-Christine VITET



**DECISION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE D'ELBEUF
CONCERNANT LA COMPOSITION DU BUREAU
20 JUIN 2013**

Le bureau est composé du président de la commission, le préfet ou son représentant, et des membres désignés lors de la première réunion de la CSS, le 20 juin 2013.

Ont été désignés :

pour le collège des administrations de l'État : le représentant de la DREAL

pour le collège des élus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération : **Florent PICOT, adjoint au Maire de Caudebec lès Elbeuf**

pour le collège des riverains des installations classées ou associations de protection de l'environnement : **Alain LOISEL, CCI d'Elbeuf**

pour le collège des exploitants des installations classées ou organismes professionnels : **Christophe INNIS, directeur de l'établissement E&S CHIMIE à Saint Pierre lès Elbeuf**

pour le collège des salariés des installations classées : **Jean-François TROLLE, représentant le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'établissement BASF AGRI PRODUCTION**

pour les personnes qualifiées : **Marcel FOUCAULT, membre de l'association UFC QUE CHOISIR ROUEN**

Nathalie ESTEVAO	Département Seine-Normandie	nathalie.estevoa@cg76.fr
ARNAUDET Amélie	CREA	amelie.arnaudet@b-crea.fr
FOUCAULT Lauree	UFC AVE CHOISIR Rouen	foucault.lauree@neuf.fr
Alain Loisel	CCI Eislef	alain.loisel.76@gmail.com
Stéphane LOUBERE	SANAFI	stephane.loubere@sandfi.com
Robcis Audrey	ESS Chimie	a.dupuis@es- chimie ecosystemes.fr
Léonor FREMENE	DESJENS 76.	aemo76@ac-sauv.fr
MABIKO Laurent	Industrie 76/SIRACEMC	laurent.mabiko@kine-mesitime.your.fr
SARBAH Benoît	MAPROCHIM NORMANDE	benoit.bauby@maprochim.fr

HENRY Maxime	Cabinet FIDAL	maxime.henry@fidal.fr
AUGER Elic	SDS 76. Bureau Operation Sud	operationsud@sd76.fr
GITZHOFFER ENILIE	DREAL	emilie.gitzhofer@developpement-durable.sou.fr
MACÉ Grégoire	DDTN 76	gregoire.mace@seine-maritime.gouv.fr
VILCOT Julien	DREAL	julien.vilcot@developpement-durable.gouv.fr
BAUGÉ Angéline	DRGAR	angelina.baugé@developpement-durable.gouv.fr
christophe HUART	DREAL	christophe-huart@developpement-durable.gouv.fr
Marie-christine VITET	Préfecture 76. DCE	marie-christine.vitet@seine-maritime.gouv.fr
Sylvie RESTENCOURT	_____	sylvie.restencourt@seine-maritime.gouv.fr
Françoise CARNEC	_____	francoise.carnece@seine-maritime.gouv.fr

